LA CROIX

Guerre à Gaza : la France doit-elle, comme le Royaume-Uni, suspendre ses livraisons d'armes à Israël ?

Par **Recueilli par Agnès Rotivel et Kilian Bigogne** , le 3/9/2024 à 06h06

Le gouvernement britannique a annoncé, lundi 2 septembre, la suspension d'une trentaine de licences d'exportation d'armes vers Israël sur un total de 350, évoquant un *« risque »* qu'elles soient utilisées en violation du droit international à Gaza. Alors que le Canada, l'Espagne et l'Italie ont déjà suspendu leurs livraisons à Israël, l'Allemagne mais aussi la France résistent aux pressions en ce sens.

► « Ce n'est pas la valeur marchande des armes qui compte, c'est leur utilisation »

Benoît Muracciole, président d'Aser (1), membre du Réseau d'action international sur les armes légères

Le gouvernement français doit respecter ses engagements internationaux et appliquer le traité sur le commerce des armes (signé en 2013 et ratifié en 2014), particulièrement l'article 6, qui stipule que la France doit refuser toute exportation pouvant être utilisée dans des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Dans le cas de la guerre à Gaza, la rapporteure spéciale de l'ONU, l'Italienne Francesca Albanese, a déclaré dans son rapport qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil des actes de génocide commis par Israël a été atteint. Et la Cour internationale de justice (CIJ) a, de son côté, indiqué qu'il y avait un risque plausible de génocide.

Des crimes de guerre et contre l'humanité ont été commis, a reconnu l'ONU, et la question du génocide est posée. Donc, le gouvernement français a l'obligation d'arrêter et de cesser tout transfert d'armes en direction du gouvernement israélien. La France a ratifié la charte des Nations unies et les conventions des droits de l'homme, qui stipulent que les États doivent non seulement respecter ces droits, mais aussi les faire respecter.

Conflit au Proche-Orient : jour 333 – ce qu'il faut retenir de la situation du mardi 3 septembre

En valeur financière, le gouvernement français ne vend pas beaucoup d'armes à Israël : cela doit représenter entre 15 et 20 millions d'euros, selon les années. Mais ce n'est pas la valeur marchande des armes qui compte, c'est leur utilisation. Sur le plan humanitaire, les conséquences peuvent être catastrophiques. Par exemple, lors du massacre commis à Gaza dans la nuit du 29 février au cours d'une distribution de farine – 118 Palestiniens ont été tués –, ce sont des munitions sans grande valeur qui ont été utilisées.

En tant que membre du Réseau d'action international sur les armes légères, notre association,

Aser, est intervenu en justice en avril pour demander au gouvernement français de suspendre une licence ML3 – des composants qui permettent de lier les balles entre elles. Nous avons été déboutés mais avons fait appel de cette décision. Financièrement, cela n'a que très peu de valeur mais sur le plan humanitaire, les conséquences sont énormes. À Gaza où le niveau de violence est tel, toute nouvelle arme ou composant ajouté, dont peut bénéficier l'armée israélienne, va augmenter le niveau de violence : de façon directe contre les civils et indirecte car, du fait de cette violence, il n'est plus possible de soigner les enfants, les femmes enceintes…

Qui vend encore des armes à Israël ?

Cela explique le fait qu'aujourd'hui le bilan s'élève à plus de 40 000 morts palestiniens, dont une majorité de femmes et d'enfants et près de 100 000 blessés et 10 000 disparus.

► « La France n'a pas d'accord de défense avec Israël mais seulement un arrangement-cadre »

David Rigoulet-Roze, chercheur associé à l'Iris, spécialiste du Moyen-Orient

La suspension partielle d'exportation d'armes britanniques vers Israël est justifiée par le risque identifié d'une complicité potentielle d'éventuels crimes de guerre. Il y a l'idée de ne pas exposer le pays fournisseur à – je cite le ministre britannique des affaires étrangères, David Lammy – *« un risque clair »* d'une possible poursuite à postériori en cas d'éventuelles violations du droit international humanitaire par Israël.

D'autres pays, comme l'Italie, l'Espagne, mais aussi la Belgique ont déjà procédé à des gels de ventes d'armes. En février dernier, le tribunal néerlandais avait ordonné l'arrêt des livraisons de pièces détachées de chasseurs F-35. Ces annonces successives sont guidées par une logique prudentielle de ces gouvernements vis-à-vis de la guerre menée par Israël à Gaza. Toutefois, le Danemark continue pour l'instant de maintenir ses livraisons. Il faut souligner que les deux tiers des exportations d'armes ou de pièces détachées vers Israël, sont américaines. L'Allemagne arrive, elle, en deuxième position avec 30 %. Une relation qui s'explique notamment par des raisons historiques.

En Israël, grève générale contre le gouvernement après la mort de six nouveaux otages

Concernant la France, le ministre des armées, Sébastien Lecornu, a affirmé, lors d'une conférence de presse, le 26 avril, que Paris n'a pas d'accord de défense avec Israël, mais seulement un arrangement-cadre qui date de 2016. Cette déclaration faisant suite aux révélations du magazine *Disclose,* qui affirmait que la France fournit des maillons M27, qui entrent dans la composition notamment des fusils automatiques de type M249.

La France a répondu qu'elle ne fournissait par d'armes constituées mais seulement des pièces détachées. Le ministre avait insisté sur le fait que le pays était *« exemplaire »* en la matière, sous-entendu qu'il ne pouvait pas être accusé de fournir des armes susceptibles d'être contraire dans leur usage au droit international humanitaire. Toutefois, Paris s'est abstenu de voter l'embargo sur les armes à destination d'Israël, lors d'un vote, le 5 avril dernier, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Guerre à Gaza : en Israël, les liens étroits entre les universités, l'industrie militaire et l'armée

Le gouvernement français estime que ses échanges avec Israël se font dans une logique de réexportation vers des pays tiers, c'est-à-dire que les pièces vendues sont destinées à l'industrie israélienne d'exportation. Un argument considéré comme *« biaisé »* par les partis d'opposition, particulièrement La France insoumise (LFI).

Enfin, au moment du salon mondial Eurosatory en juin, consacré à la défense et à la sécurité,

Paris avait averti les 74 entreprises israéliennes invitées qu'elles n'étaient pas les bienvenues, compte tenu du contexte de guerre à Gaza et des opérations de Tsahal en Cisjordanie. Ce qui avait suscité l'incompréhension de Tel-Aviv.

(1) Aser (Action sécurité éthique républicaines) est une association loi 1901 qui a pour objet la promotion des droits de l'homme dans le champ de la paix et de la sécurité.

Recueilli par Agnès Rotivel et Kilian Bigogne